

## **Avis public à la concurrence**

### **Maître d'ouvrage :**

Commune de REVEL  
Mairie - 74, Place de la Mairie  
38 420 REVEL  
Tel : 04 76 89 82 09 / email : [mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)

### **Article 1 : Objet de la consultation**

L'objet de la présente consultation est la maîtrise d'œuvre pour la création d'une desserte forestière autour du Mont Morel. Cette desserte comprendra une route forestière venant ceinturer le Mont Morel traversant la forêt communale de Revel et traversant des parcelles forestières sur le versant sis sur le territoire communal de La Combe de Lancey et des pistes forestières.

Ce projet comportera environ 1975 mètres de route et 17000 mètres de pistes forestières.

Lieu d'exécution : Commune de Revel – Freydières – Mont Morel.

### **Article 2 : Contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre**

La prestation de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments suivants :

1) PRO : Etude de projet

Etude d'un projet répondant aux caractéristiques techniques d'une route à camions grumier avec place de dépôt et retournement terminale et trois places de dépôt intermédiaires. Le projet devra s'insérer dans le budget imparti ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

Le marquage des bois d'emprise sera demandé.

2) ACT : Assistance à la passation de contrat

Conception d'un dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un Marché à Procédure Adaptée.  
Analyse des offres selon les critères choisis dans le règlement de consultation.  
Rédaction d'un rapport d'analyse des offres et des notifications. Soutien au maître d'ouvrage en cas de recours des candidats.

La commercialisation des bois d'emprise fait aussi partie de cette phase.

3) DET : Direction de l'Exécution des Travaux

Suivi des travaux y compris ceux liés à l'exploitation des bois d'emprise. Rédaction des ordres de service et des comptes rendus.

4) AOR : Assistance aux Opérations de Réception

Lors de la réception des travaux, le maître d'œuvre réalisera les contrôles et essais nécessaires. Rédaction des documents administratifs pour le versement de la subvention.

### **Article 3 : Règlement de consultation**

**Date et lieu de remise des offres :** le vendredi 8 janvier 2021 (11h00) à la mairie de Revel (format numérique ou papier), cachet de la poste faisant foi.

**Pièces à fournir :** L'offre comprendra :

- une partie candidature, comprenant une description de l'entreprise, les moyens humains et matériels dédiés à la prestation et les références dans des prestations similaires.

- une partie offre comprenant le montant de la prestation ainsi qu'un mémoire technique et un planning pour la réalisation de la prestation.

**Jugement des offres :** les offres seront jugées selon 3 critères pondérés comme suit :

Critères		Note sur	Pondération
1	Prix des prestations	10	50%
2	Moyens humains et références	10	30%
3	Planning de réalisation	10	20%

**Article 4 : Renseignements :**

Les Candidats pourront obtenir des renseignements auprès de la mairie de Revel aux heures d'ouverture du secrétariat ou par email.

Fait à Revel, le 16 novembre 2020

